

Contrat de voyage - Trail de la Muraille de Chine 2019

(Un bulletin par participant coureur ou marcheur inscrit)

A renvoyer à Contrastes Voyages – 1 rue de la Buffa – 06000 NICE – Tél : 04 93 87 28 63

Email: contrastes.com

1. Participant COUREUR ou MARCHEUR			
NOM: PRÉNOM:			
Sexe: Femme □ Homme □			
Date de naissance : Nationalité :			
Adresse :			
Code postal : Ville : Pays :			
E-mail :			
Téléphone (numéro joignable dans la journée) :			
Je désire m'inscrire au Trail de la Muraille de Chine en catégorie :			
Coureur			
Avez-vous déjà participé à un Trail ou Raid ? Oui 🔲 Non 🗖			
Si oui, indiquez le dernier :			
Avez-vous déjà couru un marathon? Oui 🗖 Non 🗖			
Si oui, votre meilleur temps :			
Taille pour la dotation: XXL			
Personne à contacter en cas d'urgence pendant le voyage (obligatoire)			
Nom: Téléphone: Téléphone:			
2. Participant ACCOMPAGNANT			
(il s'agit d'une personne qui partagera votre voyage mais qui ne court ou ne marche pas. Si vous êtes un couple de			
coureurs et/ou marcheurs, vous devez chacun remplir un formulaire d'inscription) NOM: PRÉNOM:			
Date de naissance : Nationalité :			
Taille pour la dotation: XXL			
3. Hébergement – type de chambre souhaitée			
Chambre Double (1 grand lit) Chambre Individuelle Chambre Double (2 lits)			
4. Assurances			
☐ Oui, je souscris pour mon compte ainsi que pour tous les participants inscrits avec moi à l' assurance			
Multirisques (70 € par personne) et je reconnais avoir pris connaissance des garanties du contrat.			
□ Non, je refuse l'assurance Multirisques - je serais quand même assuré(e) ainsi que tous les participants			
inscrits avec moi pour l'assistance médicale et le rapatriement			

Extrait des conditions de vente

Echéances de paiement :

- A la réservation : 300 € par personne (370 € si vous avez souscrit l'assurance Multirisques)
- 21 janvier 2019 : 2ème acompte de 500 € par personne
- 29 mars 2019 : paiement du solde à régler au plus tard le 29 mars 2019

Si règlement par carte bancaire (American Express refusée)	
Je soussigné (e)	
Titulaire de la carte numéro :	date d'expiration :
Cryptogramme de sécurité (3 derniers chiffres au dos de la c	arte):
Autorise la société CONTRASTES VOYAGES à prélever aux éc	héances mentionnées les montants
correspondant au prix du voyage.	

Conditions d'annulation (du fait du participant) :

- Jusqu'au 05 janvier 2019 : 300 € de frais par personne annulée
- Du 06 janvier au 20 mars 2019 : 800 € de frais par personne annulée
- Du 21 mars au 03 avril 2019 : 80% du montant total du voyage
- À partir du 04 avril 2019 : 100 % du montant total du voyage
- Révision du prix Les prix indiqués sont calculés en fonction des éléments suivants :
- a) Coût du transport, notamment le coût du carburant,
- b) Taxes et redevances (taxe locale, d'atterrissage, d'embarquement...).

Toute variation à la hausse ou à la baisse des seuls éléments a) et b) ci-dessus mentionnés sera intégralement répercutée dans le prix de vente, au-delà de 20 jours avant la date prévue du départ ; le client sera averti par CONTRASTES VOYAGES par tout moyen avec accusé de réception.

Je soussigné déclare avoir pris au préalable connaissance des descriptif du voyage acheté, des Conditions spécifiques, des Conditions Particulière et Générales de Vente et des conditions d'assurances complémentaire et les accepter toutes, pour mon compte et celui des autres participants.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise SAS CONTRASTES est responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise SAS CONTRASTES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 [à fournir sous forme d'hyperlien].

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32015L2302

Règlement du Trail de la Muraille de Chine

1- Le Trail de la Muraille de Chine est une épreuve ouverte à tous, coureurs, marcheurs, accompagnants et prévoit 6 étapes de 10 à 15 km.

Les marcheurs font les mêmes étapes que les coureurs mais avec un départ anticipé. Les accompagnants peuvent, s'ils le souhaitent, assister l'organisation. Outre son aspect sportif, cette épreuve permet la découverte culturelle de la Chine et de son peuple.

Le Trail de la Muraille de Chine est animé par un esprit d'ouverture, d'amitié et de protection de l'environnement que chaque participant sera tenu de respecter par un engagement moral.

- 2- Les courses se déroulent en autosuffisance. Les participants doivent obligatoirement disposer d'une gourde et d'un sifflet. De l'eau est fournie seulement au départ et à l'arrivée. Il n'y a aucun ravitaillement solide.
- 3- Chaque participant doit fournir un certificat médical d'aptitude à la course à pied précisant qu'il ne présente pas de contre-indication à la participation au Trail de la Muraille de Chine.
- 4- L'expérience de CONTRASTES RUNNING dans les épreuves précédentes amène à préciser que pour des raisons de sécurité, en particulier pour des raisons climatiques, les épreuves peuvent être modifiées. Il est rappelé que les courses se déroulent sur un terrain « sauvage » peu ou pas fréquenté, sans possibilité d'assistance immédiate.

Chaque participant doit se conformer aux consignes de course et assumer seul sa responsabilité, en particulier sur la muraille non restaurée.

- 5- Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation aux épreuves d'un inscrit si l'assistance médicale de la course considère que son état physique l'exige.
- 6 La direction de la course se réserve le droit de passer un coureur en marcheur, si le moindre danger concernant sa personne devait survenir au cours de l'épreuve.
- 7 Toute personne «coureur» qui effectue une étape en «marcheur» se verra classée dernier coureur.
- 8 Toute personne «marcheur» effectuant une étape en «coureur» ou étant pris plusieurs fois à courir, sera classée dernier marcheur.
- 9 Tout participant ratant une balise ou manquant un point de contrôle, se verra pénalisée d'une ½ heure.
- 10 Toute personne jetant bouteille ou autre plastique et détritus sur le parcours sera pénalisée d'une heure.
- 11 Les épreuves sont chronométrées. Les classements sont individuels et au scratch, pour les coureurs. Pas de classement V1 V2 V3. Le classement final est établi après la dernière épreuve. Pas de classement marcheur.

Chaque participant reçoit une médaille commémorative de l'évènement et un certificat de participation.

- 12 Chaque participant autorise la diffusion de son image dans le cadre de la couverture médiatique de cette épreuve.
- 13 Chaque participant reconnaît l'exclusion de responsabilité pour tout dommage. Il ne fera valoir, visà-vis des organisateurs ou sponsors, aucun droit à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre de dommage ou blessures résultant, le cas échéant, de sa participation. Il devra être en bonne condition physique et son état de santé devra être attesté par un médecin.

Je m'inscris à ce voyage et je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales du programme		
Trail de la Muraille de Chine et des conditions d'annulation, ainsi que du règlement de la course et de nos		
conditions de vente.		
J'accepte les conditions □		
Date :	Signature:	